

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

## **RETURN BIDS TO:**

### **RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernmentaux Canada

John Cabot Building 10 Barters Hill, P.O. Box 4600 St. John's Newfoundland and Labrador

A1C 5T2 Bid Fax: (709) 772-4603

# INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

PWGSC/TPSGC-Nfld Region/Real Property John Cabot Building 10 Barters Hill, P.O. Box 4600 St. John's Newfoundl A1C 5T2

	VUI	i raille	2 pour Ciauses et Conditions
Title - Sujet			
Parking Area Improvements - S	Signal		
Solicitation No N° de l'invitati	ion	Date	
EA003-170356/A		2016-0	05-27
Client Reference No N° de réf	férence du client	GETS I	Ref. No N° de réf. de SEAG
R.071834.001		PW-\$F	PWD-008-6603
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FM	S No./N	° VME
PWD-6-39035 (008)			
<b>Solicitation Closes -</b>	L'invitation pro	end fi	n Time Zone
at - à 02:00 PM	p.		Fuseau horaire
021001111			Newfoundland
on - le 2016-06-14			Daylight Saving Time
F.O.B F.A.B.			NDT
Plant-Usine: Destination	: Other-Autre:		
			Duran lal da da Haabatarin
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions a:		Buyer Id - Id de l'acheteur
Woodman, Alexis		1	pwd008
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX No N° de FAX	
(709) 772-2980 ( )		(709) 772-4603	
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:		
Destination - des biens, service	es et construction:		
DEPARTMENT OF PUBLIC V	WORKS AND GOVER	NMEN'	Γ SERVICES CANADA
JOHN CABOT BLDG			
10 BARTERS HILL P.O.BOX	4600		
ST JOHNS			
Newfoundland and Labrador			
A1C5T2 Canada			
Canada			
1			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	•
Raison sociale et adresse du fournisseul	r/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to si	ign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à s	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	actères d'imprimerie)
Signature	Date
o g i a a a	



EA003-170356/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.071834.001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWD-6-39035

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd008

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**INVITATION À SOUMISSIONNER** 

### **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

#### **NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES:**

Les travaux ne peuvent pas commencer avant le 6 septembre 2016. L'entrepreneur doit utiliser le temps entre la date d'attribution du contrat et la mobilisation sur le site pour examiner et retourner tous les documents présentés et commander les matériaux de telle sorte que leur livraison coïncide avec la mobilisation ou respecte le calendrier du projet.

#### AJUSTEMENT DU PRIX DU BITUME

Cet appel d'offres comporte une clause d'ajustement du prix pour le bitume. Consulter les conditions supplémentaires.

#### **APPUYER LE RECOURS AUX APPRENTIS**

Dans son Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada propose de soutenir l'embauche d'apprentis dans le cadre des projets de construction et d'entretien du gouvernement fédéral. Vous référer à IP09

#### DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - SOUMISSION

Des changements ont été apportés aux Dispositions relative à l'intégrité - soumission en date du 2016-04-04. Voir IG01, Disposition relatives à l'intégrité-soumission de R2710T des Instructions Générales pour plus d'informations.

#### LISTE DES SOUS-TRAITANTS

Conformément aux clauses IG07 des instructions générales R2710T, vous devriez dresser, au moyen de l'Annexe D, la liste des sous-traitants chargés des travaux dont la valeur équivaut à au moins 20 % du prix soumissionné et soumettre le tout à la date de clôture de la demande de soumissions.

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

EA003-170356/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

R.071834.001 PWD-6-39035

800bwd

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## **TABLE DES MATIÈRES**

## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite optionnelle des lieuxIP04 Révision des soumissionsIP05 Résultats de l'appel d'offres
- Resultats de l'appei d
- IP06 Fonds insuffisants
- IP07 Période de validité des soumissions
- IP08 Documents de construction
- IP09 Initiative de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour l'embauche d'apprentis
- IP10 Sites Web

# R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2016-04-04)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Reiet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement-soumission

#### **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

- CS01 Condition d'assurance
- CS02 Ajustement du prix du bitume

#### **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

#### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd008

EA003-170356/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.071834.001

PWD-6-39035

\_\_\_\_\_\_

APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 - DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

APPENDICE 3 - ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

APPENDICE 4 - POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

ANNEXE A - ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE B- RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS

**ANNEXE C - LISTE DES SOUS-TRAITANTS** 

EA003-170356/A

Amd No - N° de la modif Buyer ID - Id de l'acheteur

800bwd

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier R.071834.001

PWD-6-39035

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

#### IP01 **DOCUMENTS DE SOUMISSION**

- 1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
  - a. Appel d'offres Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
  - Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2016-04-04)
  - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - e. Dessins et devis:
  - Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - q. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le quide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-etconditions-uniformisees-d-achat/5/R

#### IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements recues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

#### IP03 **VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX**

Avant de soumettre une offre , il est recommandé que les soumissionnaires visitent le site pour examiner et vérifier la forme , la nature et l'étendue des travaux , les matériaux nécessaires et les moyens d'accès au site. Reportez-vous à la spécification, Instructions générales, 1.7 Examen de l'emplacement pour plus de détails.

EA003-170356/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.071834.001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

800bwd

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PWD-6-39035

### **IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (709) 772-4603.

#### IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant au numéro de téléphone (709) 772-2319.

#### **IP06 FONDS INSUFFISANTS**

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

#### **IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

- 1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP07 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP07 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
  - Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

800bwd

EA003-170356/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWD-6-39035

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.071834.001

#### **IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de deux, seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

# IP09 INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

- Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
- 2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Dans le Plan d'action économique (PAE) de 2013, le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
- 3. Par l'entremise du Plan d'action économique de 2013 et de son appui aux programmes de formation, le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
- 4. Les attestations signées (APPENDICE 3) aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
- 5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti \* autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à l'APPENDICE 3.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à l'APPENDICE 3

<sup>\*</sup> Le ratio compagnon/apprenti, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agréés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

EA003-170356/A

R.071834.001

Amd No - N° de la modif

Buyer ID - Id de l'acheteur

800bwd

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

PWD-6-39035

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### IP11 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appL

Achats et ventes https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignesdirectrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

Services de sécurité industrielle http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-contextfra.html

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html

Formulaire de déclaration

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html

EA003-170356/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.071834.001

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

800bwd

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier PWD-6-39035

## **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

#### **CS01 CONDITIONS D'ASSURANCE**

- 1) Polices d'assurance
  - a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
  - b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.
- 2) Période d'assurance
  - a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
  - b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.
- 3) Preuve d'assurance
  - a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
  - b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.
- 4) Indemnités d'assurance
  - En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.
- 5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

EA003-170356/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.071834.001

Amd No - N° de la modif

File No. - N° du dossier

PWD-6-39035

Buyer ID - Id de l'acheteur

800bwd

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### CS02 AJUSTEMENT DU PRIX DU BITUME

Le prix du bitume incorporé à l'enrobé bitumineux sera ajusté chaque mois durant lequel il y a pose d'enrobé et 1. une variation supérieure à 5 % est enregistrée entre le prix de référence de ce mois et le prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions. L'ajustement du prix sera calculé conformément à la formule d'ajustement du prix applicable décrite à l'alinéa 2.

- 2. Formules d'ajustement du prix:
  - Lorsque le prix de référence du mois où il y a pose d'enrobé est supérieur à 105% du prix de référence a) du mois précédant la clôture des soumissions, le Canada verse à l'entrepreneur une compensation calculée de la façon suivante :

(Exemple basée sur une augmentation de 5%) MA = (PRe - 1,05 PRs) x quantité de bitume en tonnes

b) Lorsque le prix de référence du mois ou il y a pose d'enrobé est inférieur à 95% du prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions, le Canada déduit du paiement mensuel versé à l'entrepreneur, un montant calculé de la façon suivante :

(Exemple basée sur une diminution de 5%) MA = (0,95PRs - PRe) x quantité de bitume en tonnes

MA = montant d'ajustement du prix du bitume, en dollars

PRs = prix de référence du bitume du mois précédant la clôture des soumissions

PRe = prix de référence du bitume du mois où il y a pose d'enrobé.

Le prix de référence sera celui (Asphalt Cement Price Index) publié mensuellement dans le Bulletin d'information sur les contrats du Ministère des transports de l'Ontario (MTO) qui est affiché sur le site Web du MTO http://www.mto.gov.on.ca/ Ce prix de référence sera utilisé pour calculer le montant d'ajustement par tonne de toute classe de performance de bitume acceptée aux travaux.

- 3. Pour chaque mois où un montant d'ajustement est établi, le Canada détermine la quantité de bitume utilisée à partir du pourcentage de bitume fixé dans la formule finale d'enrobé.
- 4. Les montants d'ajustement apparaîtront au formulaire de Demande de paiement progressif pour les mois où il y a pose d'enrobé.

EA003-170356/A

R.071834.001

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

pwd008

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

PWD-6-39035

## **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

- 1. Les documents suivants constituent le contrat:
  - Page « Contrat » une fois signée par le Canada; a.
  - Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due b. forme:
  - Dessins et devis: c.
  - Conditions générales et clauses: d.

	CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2016-04-04);
	CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
	CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
	CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
	CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
	CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2016-01-28);
	CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
	CG8	Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
	CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
	CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1 R2950D (2015-02-25				(2015-02-25);
	Condition	ons supplémentaires		

- Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date e. déterminée pour la clôture de l'invitation;
- Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation f. de la soumission; et
- Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales. g.
- 2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/quide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-dachat/5/R
- 3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd008

EA003-170356/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.071834.001

File No. - N° du dossier

PWD-6-39035

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

·	IOLAINE DE GOOM	IOOION ET D'AOOEI TA	iioii (ozi)	
SA01	IDENTIFICATION DU	PROJET		
Titre :	Améliorations o	de stationnement, Signal Hill, S	t. John's, TNL.	
Solicit	ation #: EA003-170356	6/A		
Projet	#: R.071834.001			
SA02	NOM COMMERCIAL E	ET ADRESSE DU SOUMISSIO	NNAIRE	
Nom:				
Adress	e:			
Téléph	one:	Télécopieur:	NEA	
Adress	e courriel :			
SA03	OFFRE			
Le sou de sou	missionnaire offre au Ca mission pour le <b>MONTA</b>	nada d'exécuter les travaux du NT TOTAL DE LA SOUMISSIC	projet mentionné ci-dessi DN INDIQUÉ DANS L'API	us, conformément aux documents PENDICE 1.
	<b>PÉRIODE DE VALIDIT</b> mission ne peut être reti	É DES SOUMISSIONS rée pour une période de trente	(30) jours suivant la date (	de clôture de l'invitation.
À l'acc		ONTRAT trepreneur par le Canada, un c constituant le contrat sont ceux		
	<b>DURÉE DES TRAVAU</b> preneur doit exécuter et	<b>X</b> compléter les travaux dans les	24 semaines à partir de l'	avis de l'acceptation de l'offre.
Le sou garanti				'IG08 - Exigences relatives à la - Exigences relatives à la
SA08	SIGNATURE			
Nom e	titre de la personne aut	orisée à signer au nom du sour	missionnaire (Tapés ou let	tres moulées)
	Signature		 Date	

EA003-170356/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd008

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.071834.001

PWD-6-39035

## **APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS**

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

#### MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

MONTANT FORFAITAIRE (MF)	\$
Excluant les taxes applicable(s)	

### **TABLEAU DES PRIX UNITAIRES**

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
1.	02 41 13	Enlèvement de bordure de béton	m	190	\$	\$
2.	02 41 13	Enlèvement de égout pluvial	m	230	\$	\$
3.	02 41 13	Enlèvement de trou d'homme	Each	1	\$	\$
4.	02 41 13	Enlèvement de bassins collecteurs	Each	5	\$	\$
5.	02 41 13.14	Enlèvement des trottoirs asphaltés	m <sup>2</sup>	450	\$	\$
6.	02 41 13.14	Enlèvement du revêtement de sol en asphalte	m <sup>2</sup>	1125	\$	\$
7.	03 30 00	Voie piétonne en béton armé	$m^2$	140	\$	\$
8.	05 50 00	Bornes de protection amovibles	Each	12	\$	\$
9.	05 50 00	Contenant pour déchets	Each	3	\$	\$
10.	06 10 00	Bancs de parc	Each	3	\$	\$
11.	31 23 10	Excavation principale de tranchées  - Roche	$m^3$	135	\$	\$
12.	31 23 10	Excavation principale de tranchées  – Ordinaire	$m^3$	210	\$	\$
13.	32 01 16.13	Reprofilage du revêtement de sol en asphalte	m <sup>2</sup>	2785	\$	\$
14.	32 11 17	Scarification et reprofilage, y compris le compactage	m <sup>2</sup>	985	\$	\$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd008

EA003-170356/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.071834.001

PWD-6-39035

15.	32 11 23	Couche de base granulaire de type 1	tonnes	260	\$	\$
16.	32 12 16	Béton asphaltique – Couche d'accrochage	tonnes	145	\$	\$
17.	32 12 16	Béton asphaltique – Couche de surface	tonnes	505	\$	\$
18.	32 16 15	Bordure de béton (à arrière bas/élevé)	m	40	\$	\$
19.	32 16 15	Trottoir avec bordure de chaussée	$m^2$	190	\$	\$
20.	32 16 15	Trottoir	$m^2$	65	\$	\$
21.	32 92 19.13	Terre végétale (150 mm d'épaisseur)	m <sup>2</sup>	230	\$	\$
22.	33 05 14	Trous d'homme	Each	1	\$	\$
23.	33 05 14	Bassins collecteurs	Each	5	\$	\$
24.	33 41 00	Matériaux granulaires d'assise de tuyaux – Type I	$m^3$	140	\$	\$
25.	33 41 00	Égout pluvial – 200 mm, HDPE	m	115	\$	\$
26.	33 41 00	Égout pluvial – 250 mm, HDPE	m	35	\$	\$
27.	33 41 00	Égout pluvial – 300 mm, HDPE	m	80	\$	\$
28.	34 71 13.25	Véhicule avec rail à faisceau de guidage (remplacement des poteaux)	Each	11	\$	\$
29.	34 71 13.25	Véhicule avec rail à faisceau de guidage (remplacement de la partie en métal)	Each	9	\$	\$
		7		S PRIX CA	LCULÉS (TPC) s taxes applicable(s)	\$

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC)	\$
Excluant les taxes applicable(s)	

Solicitation No. - N° de l'invitation EA003--170356/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd008

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client R.071834.001

PWD-6-39035

## APPENDICE 2 – DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

(Texte provenant de la Politique d'inadmissibilité et de suspension <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html</a> en date du 2016-04-04)

**Liste des noms :** Tous les soumissionnaires, peu importe leur situation au titre de la Politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre d'un processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune soumission ou offre ne sera présentée, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les

noms requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra la soumission ou l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'exclusion du soumissionnaire du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.		

Solicitation No. - N° de l'invitation EA003--170356/A

R.071834.001

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwd008

File No. - N° du dossier PWD-6-39035 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## APPENDICE 3 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe B « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom:	
Signature:	
Nom de la compagnie:	
Dénomination sociale:	
Numéro de l'invitation à soumissionner:	
Nombre d'employés de l'entreprise:	
Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat:	
Métiers spécialisés de ces apprentis;	

EA003-170356/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.071834.001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd008

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PWD-6-39035

## APPENDICE 4 - POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

### SERONT NOMMES A L'ATTRIBUTION DU CONTRAT.

L'autorite contractante est :
Nom :
Titre :
Ministère :
Division :
Téléphone :
courriel:
Responsable technique :
Nom :
Titre :
Ministère :
Division :
Téléphone :
courriel:

EA003-170356/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.071834.001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWD-6-39035

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd008

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE A - ATTESTATION D'ASSURANCE (N'est pas requise lors du dépôt de soumission)

EA003-170356/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd008

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

R.071834.001 PWD-6-39035

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# ANNEXE B - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS (exemple)

(Ce rapport volontaire n'est pas requis lors du dépôt de soumission)

L'entrepreneur devrait compiler et tenir à jour des données sur le nombre d'apprentis ayant été embauchés pour travailler sur le contrat, ainsi que leur métier spécialisé.

L'entrepreneur devrait fournir ces données conformément au format ci-dessous. Si aucun apprenti n'a été embauché pendant la durée du contrat, l'entrepreneur devrait soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données devraient être présentées à l'autorité contractante au plus tard six mois après l'octroi du contrat ou à la fin du contrat, selon la première éventualité.

Nombre d'apprentis embauchés	Métier spécialisé

(Ajouter des lignes au besoin)

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd008

EA003-170356/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWD-6-39035

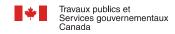
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.071834.001

## **ANNEXE C - LISTE DES SOUS-TRAITANTS**

- 1) Conformément à la et à la clause IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs des Instructions générales Services de construction Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T, le soumissionnaire devrait accompagner sa soumission d'une liste de sous-traitants.
- 2) Le soumissionnaire devrait soumettre la liste des sous-traitants pour toute partie des travaux dont la valeur équivaut à au moins 20 % du prix soumissionné.

	Sous-traitant	Division	Valeur estimative des travaux
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			



Public Works and Government Services Canada

# ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1 de 2

Description et emplacement Améliorations de st	Nº de contra EA003-1703								
Amenorations de st	N° de projet								
					R.071834.00	1			
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent		Adresse (N°, rue)		Ville	Provinc	ce Code postal			
Nom de l'assuré (Entrepre	neur)	Adresse (N°, rue)		Ville	Province Code Postal				
Assuré additionnel		, , , , , , ,							
Sa majesté la Reine di	u chef du Canada représente	ée par le Minis	tre des Travai	ux publics et des	Services gouverner	nentaux			
Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration		Plafonds de garantie	lafonds de garantie			
		J / IVI / A	J / M / A						
Responsabilité civile des entreprises				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après			
Responsabilité				\$		travaux			
complémentaire/exc				Ψ ·	\$	\$			
édentaire.				\$					
			<u> </u>	,	\$	\$			
J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le									
préavis d'annulation ou de réduction de garantie.									
Nom de la personne au	Numéro	Numéro de téléphone							
Cimpotuno					Dete	J/M/A			
Signature					Date	: J/W/A			

#### ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

#### Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

## Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- b) un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.